

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Loiret

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVILLY

SÉANCE DU 20 JUI 2018
Date de convocation : le 15 juin 2018

27 JUI 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à vingt heures, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard TEXIER, Maire.

Délibération
n°2018/027

Étaient Présents : Bernard TEXIER, Hubert JOLLIET, Nadine JOVENIAUX, Claude PELLETIER, Isabelle BOUTET, Brigitte BLAIN, Nelly GOULARD, Didier HOARAU, Catherine LEGRAND, Laëtitia LETOURNOUX, David NEROT, Jean-Marc RIQUET

Nombre de membres
en exercice :
18

Pouvoir : Marc SEVIN donne pouvoir à Bernard TEXIER ; Stéphanie GAUTHIER-VIET donne pouvoir à Nadine JOVENIAUX ; Christophe BAZILLE donne pouvoir à Jean-Marc RIQUET ; Virginie GUYARD donne pouvoir à Isabelle BOUTET

Nombre de membres
présents :
12

Secrétaire de séance : Laëtitia LETOURNOUX

Qui ont pris
part à la décision :
12 + 4 pouvoirs

**Objet : Avis sur le projet de biomédicaments
des laboratoires Servier Industrie sur le site de Gidy**

Exposé de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire rappelle le projet des laboratoires Servier de développer une production de biomédicaments sur le site de Gidy, et qui a fait l'objet d'une enquête publique du 14 mai 2018 au 14 juin 2018 sur la commune concernée.

Le Conseil Municipal doit formuler un avis sur le projet dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête.

Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des remarques relatives à cette enquête publique.

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2018, prescrivant une enquête publique unique sur les demandes présentées par la société Les Laboratoires Servier Industrie de Gidy ;

Considérant que le Conseil Municipal de Chevilly est appelé à donner un avis dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête ;

le Conseil Municipal :

↳ **ÉMET** un avis favorable au projet de production de biomédicaments des laboratoires Servier sur le site de Gidy.

↳ **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Vote : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Certifié exécutoire, compte-tenu de :
- sa transmission en Préfecture le :
- son affichage le :

Le Maire,
Bernard TEXIER



PRÉFECTURE DU LOIRET
25 JUI 2018
COURRIER 1